

la paix dans les cas où son intervention pourrait nuire aux intérêts d'une grande puissance et que le Conseil de sécurité y donne son autorisation. Ces forces seront nécessaires, cependant, lorsque de tels intérêts ne seront pas en cause, que les grandes puissances auront intérêt à maintenir la stabilité dans la zone en question et que l'État d'accueil consentira à faire l'invitation nécessaire.

Le Comité a eu l'occasion de rendre visite à la force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre. Il a été impressionné par l'esprit de collaboration entre les unités nationales qui composent la force des Nations Unies et en particulier par l'efficacité et le bon moral du contingent canadien (3^e bataillon, Royal 22^e régiment) et par le respect que lui portent non seulement les représentants des Nations Unies mais aussi les Cypriotes tant grecs que turcs. Le Comité est convaincu que les Forces canadiennes de maintien de la paix, à Chypre, jouent un rôle très utile et, de plus, contribuent sensiblement à consolider la bonne réputation du Canada à l'étranger.

Le Canada est en mesure de fournir des forces qui servent au maintien de la paix, et ce rôle rendrait notre pays un peu plus attrayant, selon certains témoins, s'il n'était pas membre de l'OTAN, mais les témoignages les plus convaincants portent que certains avantages que vaut au Canada son appartenance à l'OTAN à titre de pays pacificateur l'emportent sur les désavantages, quels qu'ils soient. C'est un fait également connu que l'appartenance à l'OTAN n'a pas empêché le Canada de participer à des entreprises de paix. Le Comité conclut donc que l'adhésion de notre pays à l'OTAN ne l'empêche pas de jouer un rôle de pacificateur par l'intermédiaire des Nations Unies. De plus, certaines forces militaires destinées à servir dans l'OTAN sont également au service des Nations Unies, de sorte que l'accomplissement des deux tâches n'entraîne pas de dépenses supplémentaires.

Quels sont les effets de la participation à l'Alliance sur l'influence du Canada?

Un certain nombre de témoins ont demandé que le Canada se retire entièrement de ses alliances parce que, si nous maintenons cette participation, nous deviendrons suspects aux yeux des pays non alignés ou en voie de développement. On affirme que, si le Canada fait partie d'une alliance, son influence auprès des nations du « tiers monde » sera moindre que si nous coupons entièrement toutes ces attaches, que notre crédibilité de nation indépendante aux Nations Unies en sera affaiblie et que notre acceptabilité à l'égard des opérations de maintien de la paix en sera détruite ou gravement compromise.

D'autres témoins ont défendu la thèse opposée, préconisant le maintien de la participation active du Canada à l'OTAN parce que l'OTAN est la principale tribune qui permet d'influer sur le cours des événements dans les régions où les risques qu'un conflit local ne dégénère en guerre nucléaire sont les plus grands. Certains témoins soutiennent en outre que les rapports étroits que le Canada entretient avec les États-Unis et avec d'autres États membres de l'OTAN sont vus d'un très bon œil par certains États non engagés qui croient que le Canada peut leur servir d'intermédiaire.

Le Comité en est venu à la conclusion que l'influence du Canada auprès des autres nations, y compris les pays non alignés et les nations en voie de développement, que son influence aux Nations Unies et son acceptabilité à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies seront déterminées davantage par le degré d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité qu'il manifestera dans ses rapports et ses relations avec les autres pays que par les considérations exposées ci-dessus.